

Annexe technique : Recommandations accompagnant la synthèse sur l'impact des crises humanitaires sur les enfants en 2023

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE CE DOCUMENT	1
1. THÈMES PHARES	2
THÈME 1 : ENFANTS TOUCHÉS PAR UN CONFLIT ARMÉ	2
THÈME 2 : SÉPARATION DES ENFANTS D'AVEC LES PERSONNES QUI S'OCCUPENT D'EUX.....	5
2 : DOMAINES D'ACTION EN 2024	10
DOMAINE D'ACTION 1 : INVESTIR DANS LE RENFORCEMENT DU PERSONNEL CHARGÉ DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE POUR ASSURER UNE PROTECTION CONTEXTUALISÉE ET DURABLE.....	10
DOMAINE D'ACTION 2 : PRÉVENIR LES PRÉJUDICES CAUSÉS AUX ENFANTS EN AMONT	13
DOMAINE D'ACTION 3 : COLLABORER ENTRE LES DIFFÉRENTS SECTEURS HUMANITAIRES POUR DONNER LA PRIORITÉ AUX ENFANTS ET À LEUR PROTECTION DANS L'ACTION HUMANITAIRE.....	16

PRÉSENTATION DE CE DOCUMENT

Cette Annexe technique accompagne le document « [Sans défense : Synthèse sur l'impact des crises humanitaires sur les enfants en 2023](#) ». Elle a été élaborée en collaboration avec les membres et les partenaires de l'Alliance pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire, notamment par le biais de consultations avec les équipes de protection de l'enfance et les groupes de coordination travaillant sur treize crises humanitaires. L'Annexe met en avant des thèmes tels que les enfants touchés par les conflits armés et les enfants séparés de leurs responsables, deux problématiques majeures qui ont émergé des consultations. L'Annexe met en évidence trois domaines d'action prioritaires nécessitant un investissement en 2024 : l'investissement dans le personnel chargé des services sociaux, la priorisation de la prévention des préjudices, et le travail intersectoriel et dans l'ensemble du système humanitaire. Chaque thème phare et domaine d'action comprend des recommandations spécifiques pertinentes pour les acteurs de la protection de l'enfance et du système humanitaire en général.

1. THÈMES PHARES

Thème 1 : Enfants touchés par un conflit armé

L'aggravation des conflits armés, ainsi que la multiplication des violations du droit international humanitaire (DIH) et du droit international relatif aux droits de l'homme (DIDH), ont eu des conséquences dévastatrices pour la protection de l'enfance en 2023. L'intensification et l'amplification des conflits, qui semblent souvent sans fin, laisse présager un avenir bien sombre pour les enfants en 2024.

Aujourd'hui, un enfant sur cinq dans le monde, soit 400 millions d'enfants, vit dans une zone de conflit ou fuit une zone de conflit¹. Un nombre effroyable d'enfants sont mutilés et tués, recrutés et utilisés par des forces ou des groupes armés, enlevés, et victimes de violences sexuelles. Dans le même temps, les services et infrastructures essentiels à la survie et à l'épanouissement des enfants, notamment les hôpitaux et les écoles, sont attaqués ou utilisés à des fins militaires. En outre, l'aide humanitaire et les secours sont délibérément entravés.

Dans son dernier rapport de 2023², couvrant la période de janvier à décembre 2022, le Secrétaire général de l'ONU comptabilise 27 180 violations graves et avérées contre des enfants. Les pays comptant le plus grand nombre d'enfants touchés sont la République démocratique du Congo, Israël et la Palestine, la Somalie, l'Ukraine et la Syrie. Ce chiffre correspond aux violations et aux abus que l'ONU a pu confirmer et ne représente donc que la partie émergée de l'iceberg. Il s'agit néanmoins du nombre le plus élevé jamais constaté dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés. Les violations graves les plus fréquentes commises contre les enfants sont d'une part le meurtre et la mutilation, et d'autre part le recrutement et l'utilisation. Elles concernaient respectivement 8 630 et 7 622 enfants. Dans certains pays, la situation semble s'être améliorée par rapport à 2021, avec une diminution des violences à l'encontre des enfants (de 52 % en République centrafricaine, 41 % au Yémen et 38 % aux Philippines). Cependant, on note globalement une augmentation des violations graves. Les attaques contre les écoles et les hôpitaux ont augmenté de 112 %, le recrutement et l'utilisation d'enfants par des forces et groupes armés de 21 %, et l'enlèvement d'enfants de 15 % par rapport à l'année du rapport précédent, 2021. La hausse des violations graves est encore plus forte au Myanmar (142 %), au Soudan du Sud (137 %) et au Burkina Faso (84 %). D'autres tendances touchant les enfants sont tout aussi préoccupantes, telles que la détention

¹<https://www.unicef.org/fr/communiqués-de-presse/les-enfants-vivent-dans-un-monde-ou-leurs-droits-sont-de-plus-en-plus-menacés>

² <https://daccess-ods.un.org/tmp/3673083.1861496.html>

d'enfants en raison de leur association réelle ou présumée à des groupes armés (2 496 enfants), y compris des groupes qualifiés de groupes terroristes par l'ONU, ou encore l'utilisation militaire d'écoles et d'hôpitaux (+60 %). Les cas avérés de violences sexuelles en lien avec un conflit perpétrés contre des enfants ont diminué de 12 %. Toutefois, ces violences sont toujours largement sous-évaluées pour diverses raisons, notamment la stigmatisation, la peur de représailles, les normes sociales et le manque d'accès aux services³.

En 2024, l'exacerbation des conflits existants et les nouveaux conflits augmenteront probablement le nombre de violations et d'abus à l'encontre des enfants. Le conflit qui a éclaté au Soudan en avril 2023 a entraîné le déplacement de quatre millions de personnes et l'UNICEF a reçu le signalement de plus de 3 100 violations graves, dont le meurtre et la mutilation d'enfants.⁴ Les enfants de la bande de Gaza sont tués, mutilés et privés d'aide humanitaire, et leurs hôpitaux et leurs écoles sont pris pour cibles.

La mort et les blessures infligées aux enfants sont des événements dramatiques et leur exposition à la violence est profondément traumatique. Un tel niveau d'exposition à la violence aura des conséquences à vie sur la santé et le développement des enfants, et il peut provoquer des handicaps, des retards de développement, de la malnutrition, un stress post-traumatique, ainsi que des troubles émotionnels et comportementaux⁵. En outre, dans certains contextes, les enfants d'un certain âge sont traités comme des adultes ou des jeunes adultes, sous prétexte de valeurs traditionnelles ou culturelles, de contre-terrorisme, ou de mesures de sécurité nationale. Cette situation a des répercussions dramatiques sur la capacité de ces enfants à exercer leurs droits et jouir des protections fournies par la CIDE.

Traiter le problème des enfants touchés par des conflits n'est pas seulement une obligation morale et juridique, c'est aussi un investissement stratégique pour l'avenir. Pour briser les cycles de violence incessants qui nuisent aux enfants chaque jour, nous ne pouvons pas nous contenter d'être dans la réaction, nous devons travailler ensemble de manière proactive. Nos efforts doivent se concentrer sur la prévention, la protection et l'obligation de rendre des comptes. Il n'a jamais été aussi urgent de prévenir les violations graves contre les enfants ou d'y mettre un terme, et de demander des comptes à leurs auteurs.

Recommandations :

- **Faire respecter le droit international, et appuyer et mettre en œuvre des normes et instruments internationaux essentiels pour protéger les enfants dans les conflits armés :**
 - L'étendue, la gravité et la récurrence des violations graves à l'encontre des enfants dans les conflits armés doivent être fermement condamnées et leurs auteurs placés devant leurs responsabilités.

³ <https://daccess-ods.un.org/tmp/3673083.1861496.html>

⁴ <https://www.unicef.org/sudan/reports/unicef-sudan-humanitarian-situation-report-october-2023>

⁵ [https://www.thelancet.com/journals/lanchi/article/PIIS2352-4642\(23\)00326-7/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lanchi/article/PIIS2352-4642(23)00326-7/fulltext)

- Toutes les parties doivent respecter leurs obligations au regard du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme, et en particulier de la Convention des droits de l'enfant. Elles doivent exiger des mesures concrètes et immédiates pour demander des comptes à TOUS les auteurs de violations. Tous les individus de moins de 18 ans sont des enfants et doivent être considérés et traités comme tels.
 - Les États doivent soutenir et mettre en œuvre des normes et instruments internationaux essentiels, tels que les Principes et les Engagements de Paris, les Principes de Vancouver, la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et la Déclaration politique sur l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées (EWIPA) dans le cadre de mesures claires visant à mettre fin aux violations graves et à les prévenir.
 - En toutes circonstances, les enfants doivent être traités d'abord comme des victimes de violations du droit international, plutôt que comme des auteurs de violations, conformément à la résolution 2427 (2018) du Conseil de sécurité, aux Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou groupes armés, à la Convention des droits de l'enfant, et aux normes et instruments du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit humanitaire international.
- **Veiller à ce que les problématiques en lien avec les enfants touchés par des conflits soient mentionnées explicitement dans les discussions sur la Réforme du secteur de la sécurité (RSS), le Désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR), les processus de paix et les médiations, la prévention des conflits, l'analyse de conflits, les alertes en amont, la stabilisation, et le nexus humanitaire, développement et paix.**
 - **Financer et donner des moyens aux mécanismes d'établissement des responsabilités et faire en sorte qu'ils mettent l'accent sur les enfants, en particulier :**
 - L'accent doit être mis sur la prise en compte des crimes contre les enfants (et sur l'expertise associée) dans les prérogatives des mécanismes d'établissement des responsabilités⁶.
 - Il faut financer le développement et la mise à disposition d'une expertise en matière d'investigation et de documentation des violations en lien avec des conflits et des crimes contre les enfants, et cette cause doit être plaidée auprès des États.⁷
 - Un financement durable et complet doit être mis à disposition pour le Mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants dans les conflits armés.

⁶<https://resourcecentre.savethechildren.net/document/advancing-justice-children-innovations-strengthen-accountability-violations-and-crimes/>

⁷ idem

- **Un financement doit être mis à disposition pour financer des programmes flexibles, pluriannuels, indépendants et intégrés de la protection de l'enfance dans les conflits armés, notamment :**
 - Le financement de programmes pluriannuels, indépendants et intégrés visant à renforcer les services à la population et les dispositifs qui aident à gérer la vulnérabilité face aux violations et à soutenir les enfants, les familles et les communautés touchés.
 - Un financement durable et complet des programmes de réintégration des enfants destinés aux enfants associés aux forces armées et aux groupes armés (EAFGA) et au personnel chargé de la protection de l'enfance. Ces programmes doivent comprendre des approches de prévention du recrutement d'enfants.

Pour aller plus loin :

- [Groupe de travail sur les EAFGA de l'Alliance pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire](#)
- [Les Six violations graves. Bureau de la représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés](#)
- [Étude sur l'évolution du mandat « Enfants et conflits armés 1996 et 2021 ». Bureau de la représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés](#)



2 : Habriel, 17 ans, se tient devant un bâtiment, détruit par les bombardements le 28 octobre 2023 à Iziom, en Ukraine.



1: Deux enfants palestiniens assis dans les décombres de ce qui reste de leur maison dans la ville de Rafah, au sud de la bande de Gaza, en novembre 2023.

THÈME 2 : SÉPARATION DES ENFANTS D'AVEC LES PERSONNES QUI S'OCCUPENT D'EUX

Le nombre de personnes déplacées de force a atteint un nouveau record en 2023, s'établissant désormais à plus de 114 millions⁸. Alors que de plus en plus de personnes sont obligées de fuir des situations de conflit, de violence et de catastrophe climatique, empêcher la séparation des enfants d'avec leur famille et répondre aux besoins des enfants non accompagnés et isolés doit être une priorité dans le secteur humanitaire. Sans la protection de leur famille, les enfants courent un risque accru de préjudices physiques et psychologiques, d'enlèvement, de trafic, de recrutement illicite ou d'utilisation par des forces armées ou groupes armés, de sévices sexuels et d'exploitation, et de perte d'identité définitive⁹.

Au Soudan, qui connaît la plus importante crise de déplacement d'enfants au monde depuis le début du conflit en avril 2023, les enfants non accompagnés et séparés de leur famille sont particulièrement vulnérables au recrutement par des groupes armés ou forces armées.¹⁰ Les données disponibles pour certains des itinéraires de migration les plus dangereux au monde suggèrent qu'un nombre croissant d'enfants étaient non accompagnés ou séparés de leur famille ou de leurs responsables en 2023. Plus de 11 600 enfants ont traversé la Méditerranée centrale en direction de l'Italie sans leurs parents ou tuteurs entre janvier et mi-septembre 2023, soit une augmentation de 60 % par rapport à l'année précédente.¹¹ Le nombre d'enfants traversant la région du Darién, point de passage dangereux et perdu au milieu de la jungle entre la Colombie et le Panama, a été multiplié par sept entre 2022 et 2023, avec notamment une hausse du nombre de mineurs non accompagnés ou séparés de leur famille.¹²

Les enfants privés de protection parentale représentent en général entre 1 % et 5 %¹³ des populations touchées dans les crises humanitaires. Pourtant, nous savons que ces chiffres sont constamment sous-estimés car les enfants ne sont pas suffisamment identifiés. De plus, les systèmes de gestion des cas et de

⁸ <https://news.un.org/fr/story/2023/10/1140012>

⁹ https://alliancecpha.org/sites/default/files/technical/attachments/uasc_handbook_french_3.pdf

¹⁰ Sudan: UN expert warns of child recruitment by armed forces - Sudan | ReliefWeb

¹¹ [Number of unaccompanied children crossing deadly Central Mediterranean Sea migration route to Italy increases by 60 per cent - UNICEF - Italy | ReliefWeb](#)

¹² Panama : 7 fois plus d'enfants ont traversé la jungle du Darien cette année (unicef.fr) (<https://www.unicef.fr/article/panama-7-fois-plus-denfants-ont-traverse-la-jungle-du-darien-cette-annee/>)

¹³ <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/01979183231202441>

services sociaux ne traitent qu'une fraction des cas d'enfants non accompagnés et séparés de leur famille, ce qui signifie qu'une grande partie des enfants les plus vulnérables sont encore plus exposés au danger.

La prévention et la gestion de la séparation d'avec la famille dans les situations de crise humanitaire ne sont pas traitées de manière suffisamment prioritaire, alors qu'il s'agit d'une constante dans les crises humanitaires. Les indicateurs et objectifs dédiés aux enfants non accompagnés et isolés, aux séparations des familles et à la gestion des cas ne sont pas utilisés de manière globale et systématique. En retour, ceci réduit la visibilité du problème, le nombre des personnels déployés et les ressources mobilisées.

Il est indispensable de disposer d'une équipe compétente, composée de travailleurs humanitaires internationaux et locaux, pour prévenir correctement la séparation des familles, faciliter l'administration de soins de qualité aux enfants non accompagnés et isolés, et veiller au bon fonctionnement des systèmes de gestion de cas. Toutefois, les organisations nationales et locales, qui sont toujours les premières à intervenir et les mieux placées pour s'occuper des enfants non accompagnés et séparés de leur famille du fait des services durables et contextualisés qu'ils nécessitent, sont sous-financées et négligées. Dans le même temps, les acteurs internationaux de la protection de l'enfance ont du mal à déployer et à maintenir le personnel expert nécessaire sur place dans certaines des crises les plus graves. Il est fondamental de mobiliser des spécialistes de la protection de l'enfance disposant d'une expertise suffisante des composantes essentielles des programmes pour enfants non accompagnés et séparés (ENAS), notamment l'analyse de situation, la prévention des séparations, la gestion des cas en pratique, la recherche des familles et leur réunification, la détermination de l'intérêt supérieur, la prise en charge temporaire, les systèmes de gestion de l'information et le travail transfrontalier. Cette expertise doit toujours être partagée avec les acteurs locaux.

Des décennies d'expérience en matière de prévention et de gestion de la séparation des familles dans divers contextes humanitaires ont permis le développement de supports interagences testés et approuvés, comme « [Le Manuel de terrain sur les Enfants non accompagnés ou séparés de leur famille](#) » et l'outil « [Alternative Care in Emergencies Toolkit](#) ». Il est impératif de maintenir un investissement constant dans le déploiement, la contextualisation et la mise à jour de ces documents fondamentaux qui ciblent les besoins liés à la protection de l'enfance et aux acteurs humanitaires au sens large.

Au-delà des professionnels de la protection de l'enfance, tous les acteurs de l'humanitaire, quel que soit leur secteur, doivent comprendre les facteurs de risque liés à la séparation des familles dans leurs contextes de travail, en particulier dans le cadre de leurs programmes spécifiques, et comprendre comment ces facteurs peuvent amplifier les risques pour les enfants. Certains programmes sectoriels, tels que les programmes éducatifs, de santé et de nutrition, où le contact avec les enfants est quotidien, peuvent notamment jouer un rôle central dans la prévention des séparations et leur gestion. Une collaboration étroite avec les acteurs de la protection de l'enfance et l'utilisation d'outils et de conseils interagences peuvent aider les acteurs du secteur humanitaire à concevoir et appliquer des programmes qui réduisent

les risques de séparation des familles et qui assurent l'identification des enfants séparés ou courant un risque de séparation, ainsi que leur orientation vers les services et les soutiens appropriés.

Recommandations :

- Donner la priorité aux programmes destinés à éviter et à gérer les séparations de familles lors de crises humanitaires et les financer par le biais d'un investissement dans :
 - Des systèmes renforcés d'identification et de réponse humanitaire pour les enfants non accompagnés et séparés de leur famille, afin de fournir des services appropriés à ceux qui en ont besoin, en assurant la formation et la sensibilisation d'un éventail d'acteurs de la protection de l'enfance et d'autres secteurs.
 - L'utilisation systématique des indicateurs et objectifs dédiés aux enfants non accompagnés et isolés, aux séparations des familles et à la gestion des cas de manière plus générale.

- Renforcer les capacités techniques des acteurs de la protection de l'enfance en travaillant avec des enfants non accompagnés et séparés de leur famille :
 - Investir dans le déploiement, la contextualisation et la mise à jour des guides techniques et supports de formation essentiels, dans les langues principales, afin de soutenir la prévention des risques encourus par les enfants non accompagnés et séparés de leur famille, et d'apporter une réponse coordonnée face à ces risques.
 - Apporter un financement et un soutien durables aux acteurs locaux en vue de fournir des services spécialisés et contextualisés pour prévenir la séparation des familles et d'apporter des réponses à cette séparation lorsqu'elle a lieu.
 - Lors de nouvelles crises humanitaires, financer le déploiement de spécialistes de la protection de l'enfance ayant une expertise des composantes clés des programmes relatifs aux enfants non accompagnés et séparés de leur famille, afin de soutenir l'adaptation rapide des systèmes et la contextualisation des supports techniques.

- Renforcer les connaissances et les capacités des acteurs extérieurs au secteur de la protection de l'enfance, afin de soutenir la protection des enfants non accompagnés et séparés de leur famille :
 - Développer des outils et des guides ciblant les acteurs humanitaires de manière globale et promouvoir leur utilisation, afin de soutenir la conception et la mise en œuvre de programmes réduisant les risques de séparation des familles.
 - Développer des outils et des guides ciblant les acteurs humanitaires de manière globale et promouvoir leur utilisation, afin de veiller à ce que les enfants séparés de leur famille ou courant ce risque soient identifiés et orientés vers les services et les aides adaptés.
 - Veiller à ce que tous les acteurs intervenant dans les crises humanitaires, quel que soit leur secteur, et impliqués dans le nexus, comprennent les facteurs de risque relatifs à la

séparation des familles dans leurs contextes de travail, en particulier dans le cadre de leurs programmes spécifiques, et la manière dont ils peuvent limiter ces risques.

Pour aller plus loin :

- [Groupe de travail sur les Enfants non accompagnés et séparés de leur famille de l'Alliance Pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire](#)



3 : Esther, une Haïtienne mère de deux enfants, arrive en pirogue au centre d'accueil temporaire pour migrants de Lajas Blancas le 26 mai 2023, après avoir traversé la jungle de Darien avec son mari.



4 : Deux enfants séjournant au refuge CAS Hermanos Caminantes en mars 2023 se dirigent vers une tente pour le dîner. CAS Hermanos Caminantes est un refuge géré par World Vision qui se trouve sur la route qui relie Cúcuta à Bucaramanga, en Colombie.

2 : DOMAINES D'ACTION EN 2024

Domaine d'action 1 : Investir dans le renforcement du personnel chargé de la protection de l'enfance pour assurer une protection contextualisée et durable

Les facteurs de protection présents dans l'écosystème d'un enfant sont mis à mal en temps de crise ; les enfants sont alors confrontés à de nouveaux risques. Les services et systèmes de protection vitaux et de premiers secours, qui permettent de faire face à l'augmentation du nombre d'enfants et de familles touchés, doivent être disponibles et déployables à grande échelle. Pour pouvoir fournir ces services et ces aides, le personnel chargé des services sociaux doit être à la fois correctement financé et bien formé, et composé d'acteurs issus d'agences locales, nationales, gouvernementales et internationales, selon les besoins. Il est impératif, pour cela, de privilégier le partage des capacités entre les acteurs locaux et internationaux et entre les secteurs, de façon à fournir des programmes adaptés, de qualité et durables. L'action doit être systématique et globale, plutôt que centrée sur des projets, et elle doit assurer un lien entre les secteurs. Elle doit cibler une large palette d'acteurs, au-delà des partenariats établis.

Pourquoi est-ce important ?

Les facteurs de protection présents dans l'écosystème d'un enfant sont mis à mal en temps de crise ; les enfants sont alors confrontés à de nouveaux risques. Les services et systèmes de protection vitaux et de premiers secours, qui permettent de répondre à l'augmentation du nombre d'enfants et de familles touchés, doivent être disponibles et déployables à grande échelle. Pour pouvoir fournir ces services et ces aides, le personnel chargé des services sociaux doit être à la fois correctement financé et bien formé, et composé d'acteurs issus d'agences locales, nationales, gouvernementales et internationales, selon les besoins. **Le personnel chargé de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire est l'atout PRINCIPAL du secteur.**

Investir dans le développement de capacités durables au sein du personnel chargé de la protection de l'enfance peut garantir des services de qualité pour les enfants, éviter de les exposer à des préjudices supplémentaires et également prévenir ces préjudices. Les efforts de renforcement des capacités peuvent être la clé de voûte de la protection, à condition qu'ils soient basés sur l'identification des besoins de formation et les principes de la formation des adultes, contextualisés de manière adéquate, créés en

collaboration, et mis en œuvre en partenariat avec des acteurs locaux clés, notamment des institutions académiques.

Ils sont également une étape indispensable en vue de l'adoption de réponses pilotées localement et du renforcement du rôle des acteurs locaux et nationaux au niveau du secteur. Les réponses localisées sont plus efficaces face à des défis humanitaires toujours plus dynamiques, dans un contexte de baisse des ressources, et elles garantissent une meilleure protection et un meilleur épanouissement des enfants.

L'efficacité et l'efficience de l'action humanitaire peuvent être améliorées grâce aux connaissances locales, à la confiance et à d'autres capacités complémentaires. Pour que les acteurs locaux et nationaux puissent piloter l'action sur place, il convient d'investir de manière durable dans leur expertise technique et les systèmes institutionnels.

Quel est l'état d'avancement des actions entreprises ?

Dans le secteur de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (PEAH), le renforcement des capacités se fait souvent au niveau de l'individu. Cela va des initiatives de formation sur des sujets techniques, notamment les risques de la protection de l'enfance (par ex., les dangers et les blessures, les enfants associés à des forces ou des groupes armés), les stratégies de protection des enfants (par ex., la gestion de cas), jusqu'au travail en collaboration avec d'autres secteurs, en passant par des initiatives de formation sur les compétences humanitaires de base et la coordination (par ex., comprendre le contexte humanitaire, exercer en toute sécurité).

L'Alliance pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire a produit des ressources de formation (packages de formation, modules en ligne, cours en ligne en accès libre) et organisé des événements de formation en ligne et en présentiel, passant progressivement d'une approche de renforcement des capacités à une approche de partage des compétences.

Tout au long de l'évolution et de la professionnalisation de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, plusieurs tentatives ont été faites pour consolider le personnel de la PEAH. Cependant, ces mesures ne sont pas suffisantes pour faire face à la demande croissante de services de protection de l'enfance spécialisés, au rythme élevé de renouvellement du personnel, ni au besoin de collaborer avec d'autres secteurs pour satisfaire les besoins globaux des enfants dans des contextes humanitaires. Ceci est dû principalement à la nature des diverses initiatives, qui sont souvent à court terme et basées sur des projets. Bien que certaines initiatives interagences (c'est-à-dire le diplôme Protection de l'enfance en situation d'urgence et le Programme de développement professionnel sur la protection de l'enfance en situation d'urgence) aient une structure et un périmètre prometteurs, elles ne disposaient pas de suffisamment de ressources pour répondre aux besoins du secteur. Les crises étant de plus en plus complexes et interdépendantes, un investissement constant est nécessaire pour faire face à l'évolution et à la croissance des besoins en termes de protection de l'enfance.

Quelles sont les recommandations clés ?

Les donateurs, les agences de l'ONU et les ONG internationales partagent la responsabilité de l'investissement dans les initiatives de renforcement des capacités et de partage des compétences du personnel de la PEAH pour tous les acteurs de la protection de l'enfance participant à la réponse aux crises, au-delà des partenariats établis. Les recommandations sont notamment les suivantes :

- Faire en sorte que toutes les initiatives de renforcement des capacités s'appuient sur les points forts existants, tout en suivant des approches et des normes interagences via une action de protection de l'enfance contextualisée et pilotée localement.
- Fournir un financement accru, régulier et prévisible pour les initiatives de renforcement des capacités, en particulier les initiatives interagences qui touchent un large éventail d'acteurs, notamment locaux et nationaux. Ceci doit comprendre l'action humaine locale.
- Pour renforcer la durabilité des programmes globaux de protection de l'enfance, les initiatives de renforcement des capacités menées par les acteurs internationaux doivent prendre du recul par rapport au programme et au projet et adopter plutôt une approche systémique, afin de faire monter en compétence le personnel chargé de la protection de l'enfance dans de nombreux contextes et régions.

Pour aller plus loin :

- [Groupe de travail Apprentissage et développement de l'Alliance pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire](#)
- [Stratégie du groupe de travail Apprentissage et développement pour 2021-2025](#)
- [Stratégie du groupe de travail Apprentissage et développement pour 2021-2025 – Infographie](#)
- [Cadre de compétence et guide de développement des compétences de PEAH](#)
- [Profil des apprenants en PEAH](#)



5 : Un enfant participe à une séance d'art-thérapie dans un Spilno Enfant Spot situé dans une station de métro à Kiev, en Ukraine, le 25 mars 2023. Pour soutenir les enfants et les personnes qui s'occupent d'eux au milieu de la guerre, l'UNICEF, avec ses partenaires, a créé les Spilno Enfant Spots (Spilno signifie "ensemble" en ukrainien) afin de créer un environnement stimulant dans lequel les enfants peuvent accéder à des jeux libres et structurés, à des activités récréatives, de loisir et d'apprentissage, ainsi qu'à des thérapies et à des conseils.

DOMAINE D'ACTION 2 : PRÉVENIR LES PRÉJUDICES CAUSÉS AUX ENFANTS EN AMONT

La prévention est possible, même au cœur des conflits et des crises, si l'on traite les causes du préjudice à la racine. Si l'on attend qu'un enfant soit victime de maltraitance ou d'une violation de ses droits, il est déjà trop tard et le préjudice peut alors produire des séquelles irréversibles. En outre, la prévention des préjudices en amont est une responsabilité éthique de tous les acteurs évoluant dans un contexte humanitaire, y compris les gouvernements et les acteurs du nexus humanitaire, développement et paix. La prévention primaire rehausse également le rapport coût-efficacité et la durabilité des interventions humanitaires.

Pourquoi est-ce important ?

Dans l'action humanitaire, et notamment dans les mesures de protection de l'enfance dans les conflits, le secteur humanitaire se concentre surtout sur la réponse aux préjudices lorsqu'ils se produisent. Si la meilleure des préventions reste l'arrêt de toutes les violences et hostilités et le respect des droits des populations civiles, en particulier des enfants, la prévention de toute atteinte à la protection de l'enfance est possible, même au cœur de conflits et de crises. Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement, y compris les gouvernements, peuvent réduire la probabilité de violations de la protection de l'enfance et des droits des enfants en traitant directement les causes du préjudice. Les services d'intervention de qualité peuvent atténuer les souffrances, mais bien souvent, ils ne peuvent pas effacer complètement l'impact de la maltraitance, de l'exploitation, de la négligence ou de la violence à l'encontre des enfants. De telles violations ont généralement un effet dévastateur sur le bien-être des enfants, car elles altèrent leur développement physique, cognitif, émotionnel et social. Ce constat souligne l'importance de la prévention des préjudices en amont. En outre, traiter la cause du préjudice améliore la durabilité et l'efficacité à long terme des réponses humanitaires. En allouant davantage de ressources aux stratégies de prévention, nous protégeons les enfants et nous économisons aussi des ressources à long terme en réduisant le besoin d'interventions plus coûteuses.

Tout au long de l'année 2023, notamment à la Conférence d'Oslo sur la protection des enfants dans les conflits armés et au Forum mondial sur la protection, le nombre de demandes de prévention des préjudices en amont et de façon systématique était en constante augmentation dans tout le secteur humanitaire. Ces évolutions sont certes prometteuses, mais nous devons maintenant impérativement traduire ces mots en actions concrètes.

La prévention primaire consiste à identifier et à traiter les facteurs de risque et les causes profondes des préjudices causés aux enfants à l'échelle de la population, sans attendre que ces facteurs de risque deviennent réellement des préjudices. Par nature, ce processus requiert une approche multisectorielle. Par exemple, le manque d'accès à une éducation protectrice et de qualité, ainsi que les normes sociales et l'insécurité alimentaire au sein du foyer sont identifiés comme les principaux facteurs du recrutement d'enfants et de leur utilisation par des forces et des groupes armés. Cela nécessite donc des interventions communes et ciblées de la part des acteurs de la protection de l'enfance, de la sécurité alimentaire et de l'éducation au sein de la population concernée. Les enfants, leurs familles, les communautés et les sociétés disposent aussi de leurs propres mécanismes de protection, y compris la capacité d'action des enfants eux-mêmes, les réseaux de pairs, les liens familiaux et les systèmes de soutien. Par conséquent, la prévention primaire repose en grande partie sur notre rôle en tant qu'acteurs humanitaires dans la promotion et le soutien de ces facteurs de protection au cours de crises humanitaires.

Quel est l'état d'avancement des actions entreprises ?

Ces quatre dernières années, le secteur de la protection de l'enfance a donné la priorité à la prévention dans le cadre de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire. L'Initiative pour la prévention de l'Alliance pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire a permis de produire un corpus de documents établissant les bases d'un service de protection de l'enfance centré sur la prévention. Nous avons entre autres élaboré des outils pratiques et généré des preuves sur la prévention primaire.

Quelles sont les recommandations clés ?

Prévenir les préjudices causés aux enfants relève de la responsabilité de chacun. Cette approche favorise la collaboration entre les secteurs humanitaires, contribue à faire le lien entre les domaines du nexus humanitaire, développement et paix, crée des changements durables, et promeut le bien-être global et les environnements de protection pour les enfants, les familles et leurs communautés. L'Alliance définit trois domaines clés qui permettraient de déployer une approche de prévention à plus grande échelle et d'assurer la protection des enfants dans les conflits en amont du préjudice. Ces domaines sont les suivants :

- **Un changement de perspective pour l'ensemble du secteur de la protection, afin qu'il investisse massivement dans un changement de culture de l'action humanitaire dans le but d'adopter une approche plus axée sur la prévention, venant compléter la réponse aux événements.**
- **Un plus grand investissement dans la recherche pour démontrer l'efficacité des approches de prévention dans la réduction des préjudices, tout en garantissant leur rentabilité et leur durabilité.**
- **Un changement global du système est indispensable, à la fois pour les gouvernements, les donateurs, les responsables du secteur humanitaire à tous niveaux et les travailleurs sur le terrain, car ils ont tous un rôle à jouer dans la prévention. Ce changement doit inclure d'autres**

secteurs et doit s'appliquer à toutes les étapes du cycle d'un programme humanitaire, y compris dans la préparation aux catastrophes, l'action préventive et la reconstruction.

Pour aller plus loin :

- [Cadre de Prévention primaire pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire](#)
- [Package de formation en un jour sur le Cadre de prévention primaire pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire](#)
- [Note d'orientation sur la Prévention primaire des séparations de familles : Addendum au Manuel de terrain sur les enfants non accompagnés et séparés \(ENAS\) et la boîte à outils qui l'accompagne](#)



6 : Coumba participe à un programme intégré de protection de l'enfance et de moyens de subsistance 'Avenir Brillant' dirigé par Plan International Mali et financé par le ministère italien de l'Intérieur. Le programme offre une gestion de cas de protection de l'enfance aux enfants vulnérables et des cours de formation professionnelle aux enfants et aux jeunes âgés de 15 ans et plus. Les compétences professionnelles et les moyens de subsistance à proximité du domicile permettent d'éviter la séparation des familles et les migrations dangereuses dues aux chocs climatiques et à l'insécurité alimentaire.

Domaine d'action 3 : Collaborer entre les différents secteurs humanitaires pour donner la priorité aux enfants et à leur protection dans l'action humanitaire

Tous les acteurs de l'action humanitaire contribuent à ce que les enfants puissent exercer leurs droits, notamment leur droit à la protection. Dans un contexte de crises humanitaires toujours plus complexes, multifactorielles et prolongées, de besoins croissants et de financements insuffisants, il est plus essentiel que jamais de veiller à ce que tous les acteurs, à tous les niveaux du système humanitaire, travaillent main dans la main pour assurer la protection globale des enfants et répondre à leurs besoins en matière de bien-être. Pour cela, les enfants doivent devenir un élément central de toutes les politiques et décisions qui fondent l'architecture humanitaire.

Pourquoi est-ce important ?

2023 est probablement la première année depuis plus de dix ans où le financement humanitaire a diminué par rapport à l'année précédente. En décembre 2023, seuls 28,4 milliards de dollars avaient été perçus, sur les 57 milliards demandés.¹⁴ Les prévisions pour 2024 ne sont pas plus réjouissantes. L'ONU a lancé un appel de fonds à hauteur de 46 milliards de dollars en décembre 2023¹⁵. Même si elle obtient satisfaction, cette somme ne touchera probablement que la moitié des personnes ayant besoin d'aide humanitaire en 2024. L'ampleur de la coupe dans les financements signifie qu'il est plus impératif que jamais d'optimiser le travail des acteurs de l'aide humanitaire. En outre, les financements et les programmes cloisonnés privilégient souvent le rendement par rapport au résultat. Ils se concentrent davantage sur les dépenses plutôt que sur les avantages globaux à long terme pour les enfants et les familles¹⁶. C'est pourquoi tous les acteurs de tous les secteurs humanitaires doivent impérativement faire cause commune avec les acteurs de la protection de l'enfance. Cela permettra de répondre de manière efficace et efficiente aux besoins multisectoriels et globaux des enfants.

Les enfants et leur protection doivent être un élément central de l'action humanitaire. Tous les acteurs ont un rôle à jouer, aucun secteur ne peut répondre seul aux besoins vitaux des enfants. Le droit international reconnaît les enfants comme un groupe de détenteurs de droits indépendant, distinct des adultes. Tous les acteurs et secteurs doivent garantir l'engagement actif et conscient de l'ensemble du système humanitaire pour faire en sorte que les enfants puissent exercer leurs droits en général, et leur droit à la protection en

¹⁴ <https://fts.unocha.org/global-funding/overview/2023>

¹⁵ <https://news.un.org/en/story/2023/12/1144652>

¹⁶ <https://www.worldvisionadvocacy.org/wp-content/uploads/2021/11/World-Vision-Moving-Beyond-Silos-Policy-Paper.pdf>

particulier, et ce à chaque étape de l'action humanitaire. Il est fondamental d'identifier et d'exploiter les opportunités d'assurer la protection des enfants.

Les enfants ont également le droit de participer aux décisions qui ont une incidence sur leur vie. Ils peuvent jouer un grand rôle dans leur propre protection et celle de leurs pairs et aider les adultes et leurs pairs à mieux comprendre leurs besoins spécifiques. Tous les acteurs humanitaires ont l'obligation de soutenir l'exercice de ce droit en s'assurant que tous les programmes humanitaires rendent des comptes aux enfants et constituent des canaux sûrs et pertinents, qui permettent aux enfants de participer à toutes les étapes des cycles des programmes humanitaires.

Nous devons aussi investir dans les personnes qui prennent les décisions pour le compte des enfants et qui ont la capacité d'assurer la sécurité des enfants. Il nous faut pour cela attirer l'attention sur la prise en charge au milieu des conflits et des crises, afin de soutenir spécifiquement les personnes dont l'action se situe au cœur de la vie des enfants. En plus d'attirer l'attention sur la protection de l'enfance dans tous les secteurs, il convient d'améliorer les mécanismes de protection des enfants, notamment la prévention et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels. Cela implique de fournir aux acteurs de l'action humanitaire les outils leur permettant d'assurer la protection et la participation de tous les enfants.

Quel est l'état d'avancement des actions entreprises ?

Des partenariats, nouveaux et existants, se développent entre le secteur de la protection de l'enfance et d'autres secteurs, y compris l'éducation, la sécurité alimentaire, la santé, la coordination des camps et la gestion des camps. Des actions communes englobant le plaidoyer, la gestion de programmes, la coordination et la recherche entraînent la création de nouveaux outils, ressources et opportunités de renforcement des capacités, afin d'améliorer la collaboration entre les secteurs. En particulier, le partenariat entre le secteur de l'éducation et celui de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire progresse à grands pas. Comme ces deux secteurs sont centrés sur l'enfant, les acteurs de l'éducation et de la protection de l'enfance jouent un rôle important dans l'accompagnement des acteurs de l'humanitaire en général, dans tous les secteurs. Ils contribuent ainsi à obtenir des résultats positifs globaux en matière de protection, d'éducation et de bien-être des enfants et des jeunes. Les efforts de plaidoyer et de planification politique visant à mettre les enfants et leur protection au centre de l'action humanitaire commencent également à prendre forme. Des acteurs plus généraux, issus de divers secteurs, directions d'organisations humanitaires et donateurs, sont impliqués dans ces initiatives et les soutiennent.

L'Alliance étend ses réseaux tout en rendant compte à des spécialistes et agences experts de la participation des populations touchées et des enfants. Cette collaboration permettra au secteur de la protection de l'enfance de s'allier à ces parties prenantes afin d'aider les acteurs de l'humanitaire à assumer leurs responsabilités vis-à-vis de la protection des enfants, tout en facilitant une participation sûre et effective des enfants.

Quelles sont les recommandations clés ?

- Veiller à ce que la protection de l'enfance soit un objectif stratégique et un aboutissement collectif dans les réponses humanitaires, tout en respectant les obligations de leadership humanitaire, par exemple avec des coordonnateurs humanitaires et des équipes humanitaires pays, ainsi que la place centrale de la protection dans l'action humanitaire.
- Élaborer et financer la mise en œuvre de cadres opérationnels et de stratégies communs entre les acteurs de la protection de l'enfance et les autres secteurs. Utiliser pour cela le bien-être global des enfants comme point de départ pour s'assurer que tous les secteurs privilégient, atteignent et intègrent les enfants les plus vulnérables.
- Renouveler les plans, politiques et stratégies pour qu'ils permettent plus d'investissements dans les enfants et les personnes qui s'occupent d'eux (y compris les plans de réponse humanitaire, les cadres opérationnels communs, et d'autres stratégies clés intersectorielles ou spécifiques à un secteur).
- Faciliter un financement flexible multisectoriel et pluriannuel qui contribue à obtenir des résultats en matière de protection de l'enfance, respecte les Normes minimales de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, et promeut l'utilisation d'approches respectueuses de l'enfant dans les programmes. Mettre en place des critères permettant de solliciter le point de vue des enfants, à égalité avec celui des adultes, dans tous les programmes financés.
- Le personnel humanitaire travaillant dans d'autres secteurs, dont les coordonnateurs et les spécialistes de programmes, doivent systématiquement prendre en compte les capacités, les besoins et les vulnérabilités des enfants dans leurs programmes et contribuer à la protection et au bien-être des enfants.
- Déployer les systèmes de protection sociale à plus grande échelle, notamment par l'utilisation de l'aide en espèces et en bons d'achat, pour répondre aux besoins multisectoriels des enfants et renforcer la résilience des populations touchées par les crises.
- Renforcer et systématiser les investissements dans les capacités et les outils, afin de favoriser une participation sûre et effective des enfants à toute les étapes du cycle d'un programme humanitaire.

Pour aller plus loin :

- [La centralité des enfants et leur protection dans l'action humanitaire – Une introduction](#)
- [Note d'orientation du Secrétaire général sur l'intégration des droits des enfants, Appel à l'action en faveur des droits humains, juillet 2023](#)

- [Collaboration intersectoriel pour la protection de l'enfance, l'Alliance pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire](#)
- [Cadre de prise en charge dans l'épreuve](#)
- [Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire \(PEAH\)](#)
- [Initiative Protection de l'enfance dans l'action humanitaire et l'éducation d'urgence de l'Alliance pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire et du Réseau inter-agences pour l'éducation en situation d'urgence](#)
- [Normes minimales pour l'éducation du Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence \(INEE\) : Préparation, interventions, relèvement](#)
- [Domaine de responsabilité de la protection de l'enfance, Intégrer la protection de l'enfance et la sécurité alimentaire dans l'action alimentaire](#)



7 : Iman, 13 ans, participe à une activité éducative soutenue par l'UNICEF dans une école transformée en refuge dans la ville d'Alep, en Syrie, le 15 mars 2023. À Alep, l'une des zones largement touchées par les tremblements de terre meurtriers, l'UNICEF, avec ses partenaires, s'adresse aux enfants affectés, notamment aux enfants handicapés, en leur proposant des activités éducatives divertissantes et des cours de rattrapage pour les aider à rattraper les apprentissages manqués et à retrouver un sentiment de stabilité dans leur vie.

Concernant la Synthèse et l'Annexe technique : Cette Annexe technique et son Synthèse ont été élaborées par l'Alliance pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire. Nous tenons à remercier les organisations suivantes pour leur contribution et leurs conseils d'experts : Le Domaine de responsabilité de la protection de l'enfance (CP AoR), la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC), le Réseau inter-agences pour l'éducation en situation d'urgence (INEE), le Bureau de la représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, le Comité international de secours (IRC), Street Child, Save the Children, World Vision International, et Watchlist. Les Thèmes phares et les Domaines d'action ont été identifiés à partir de consultations avec des équipes pays d'organisations membres de l'Alliance et des groupes de coordination de la protection de l'enfance dans treize contextes humanitaires différents.

À propos de l'Alliance pour la Protection de l'enfance dans l'action humanitaire (l'Alliance) : L'Alliance est un réseau mondial de 270 agences opérationnelles, institutions académiques, décideurs politiques, donateurs et professionnels de santé. L'Alliance soutient l'action des acteurs humanitaires pour assurer des interventions de protection de l'enfance efficaces et de qualité dans les situations de crise humanitaire. Elle est l'entité de référence dans le secteur de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire. . Pour plus d'informations sur le travail de l'Alliance et pour rejoindre le réseau, visitez le site www.alliancecpha.org/fr ou contactez-nous directement : info@alliancecpha.org.

Citation suggérée : L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, Annexe technique : Recommandations accompagnant la synthèse sur l'impact des crises humanitaires sur les enfants en 2023 (2024).

© L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (L'Alliance).